Direction de l'Action Educative
Et de l'Enfance

Service Gestion Administrative des Temps Périscolaires
& Système d'Information

10 rue du Castillet
66000 Perpignan
Tél. 04 68 66 30 71
portail.famille@mairie-perpignan.com

DOSSIER D'INSCRIPTION AUX TEMPS PERISCOLAIRES
ACCUEIL PERISCOLAIRE - RESTAURATION SCOLAIRE
ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Chers parents,

Veuillez trouver ci-joint le dossier d'inscription aux temps périscolaires des écoles publiques maternelles et élémentaires de la ville de Perpignan.

Il comprend : ⓪ La notice d'information
① La fiche famille
② Le formulaire d'inscription

LE DOSSIER COMPLET EST A RETOURNER

- **à la** Direction de l'Action Educative et de l'Enfance – Service des Temps Périscolaires & Système d'Information
10 rue du CASTILLET – 66000 PERPIGNAN
- **Ou** par mail à l'adresse suivante : portail.famille@mairie-perpignan.com
(Seuls les documents scannés seront acceptés)

Il doit impérativement comporter :
- **La fiche Famille** mise à jour si besoin, datée et signée ①
- **Le formulaire d'inscription** dûment complété, daté et signé ②

➔**Les justificatifs demandés**

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA PAS ETRE TRAITE DANS LES DELAIS OU SERA RENVOYÉ

Sophie BLANC
Adjointe déléguée à l'éducation

⓪ NOTICE D'INFORMATION

Dossier Unique
2021/2022

LES CONDITIONS D'ADMISSION AUX TEMPS PERISCOLAIRES

- L'enfant doit être inscrit dans une école publique maternelle ou élémentaire de la ville,
- La famille doit être à jour de tous les règlements antérieurs,
- Pour les enfants de moins de 3 ans nés après le 01/01/2019, les demandes d'inscription seront examinées en fonction de la situation de la famille (justificatif de travail) et de l'enfant (attestation de fréquentation dans une structure collective ou auprès d'une assistante maternelle).

L'ORGANISATION DES TEMPS PERISCOLAIRES

• La semaine scolaire est organisée sur 4 jours ⇨ lundi, mardi, jeudi et vendredi.

7h45 – 8h35		11h45 – 12h30		13h30 – 13h50		17h00 – 18h15
Accueil Périscolaire	Classe (8h45 – 11h45)	Accueil Périscolaire	Restauration	Accueil Périscolaire	Classe (14h00 – 17h00)	Accueil Périscolaire

Les temps périscolaires sont des services payants qui encadrent les temps scolaires de classe. Ils comprennent l'accueil périscolaire, organisé sous forme de garderie ou d'étude, et la restauration scolaire.
Durant ces temps, les enfants sont placés sous la responsabilité des ATSEM et des animateurs périscolaires.
10 minutes avant le début de la classe (à partir de 8h35 le matin et de 13h50 l'après-midi), l'accueil est effectué par les équipes enseignantes.

• L'accueil périscolaire : les temps du matin, du midi et du soir
L'inscription donne accès à tous les temps d'accueil de la semaine : le matin de 7h45 à 8h35, le midi de 11h45 à 12h30 et de 13h30 à 13h50, le soir de 17h00 à 18h15. La tarification est forfaitaire. Le forfait mensuel est appliqué à partir d'une présence dans le mois.

• la restauration scolaire : le temps méridien
Les admissions à la restauration se font dans la limite des places d'accueil disponibles. Des critères sont mis en place pour déterminer, sur justificatif(s), les familles prioritaires : activité professionnelle/formation du ou des parent(s) – Invalidité du ou des parent(s).
Les places non prioritaires ne sont pas garanties à l'année.

L'inscription donne accès à la restauration aux jours indiqués sur le planning établi par la famille.
La facturation est effectuée à l'unité/au repas. Tous les repas inscrits au planning sont facturés.

Il est possible d'annuler des repas ou de réserver des repas supplémentaires au minimum 48 heures (2 jours ouvrés entiers) à l'avance :

PRÉVENIR AU PLUS TARD LE	MERCREDI	JEUDI	LUNDI	MARDI
POUR ANNULER OU RESERVER LE	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Tout repas qui ne sera pas annulé dans les délais, sera facturé, quel que soit le motif de l'absence y compris pour raison médicale, grève ou absence ponctuelle d'un enseignant.

LES TARIFS :

Pour les familles qui résident à Perpignan, les tarifs sont établis en fonction du montant du quotient familial (QF). Des tarifs « famille nombreuse » sont appliqués lorsque plusieurs enfants fréquentent simultanément l'accueil périscolaire (plein tarif pour les deux premiers enfants, demi-tarif pour le 3ème enfant, gratuité à partir du 4ème enfant).

Tarifs applicables du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021	Résidents de Perpignan							Hors Perpignan
	QF ≤ 300	301 ≤ QF ≤ 400	401 ≤ QF ≤ 600	601 ≤ QF ≤ 900	901 ≤ QF ≤ 1200	1201 ≤ QF ≤ 1600	QF > 1601	
Restauration Scolaire Le repas	1,83 €	2,27 €	2,54 €	3,27 €	3,34 €	3,44 €	3,87 €	4,26 €
Accueil Périscolaire Forfait mensuel	4,00 €	6,00 €	8,00 €	10,00 €	12,00 €	14,00 €	15,00 €	20,00 €

LA FACTURATION ET LE PAIEMENT

Le règlement s'effectue mensuellement à réception de la facture : par prélèvement automatique, par CB en ligne sur le site du portail famille ou à la DAEE (*10 rue du Castillet*), par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, par chèque CESU (*uniquement pour le forfait de l'accueil périscolaire*), en espèces sur les mairies de quartier. En cas de non règlement des factures, les inscriptions sont résiliées. Pour toute réclamation, il convient d'adresser une demande écrite dans les 15 jours qui suivent la réception de la facture.

LE REGLEMENT DES TEMPS PERISCOLAIRES DE LA VILLE DE PERPIGNAN & AUTRES DOCUMENTS

Le règlement de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire, ainsi que tous les documents utiles sont disponibles en ligne sur le site de la Ville : http://www.mairie-perpignan.fr – éducation et petite enfance – portail famille – téléchargements.

❶ FICHE FAMILLE

Dossier Unique
2021/2022

Identifiant Famille : ……

PARENTS

Complétez toutes les rubriques ou vérifiez et mettez à jour, le cas échéant, les données pré-remplies

Responsable légal	Responsable ❶ ☐ Mère ☐ Père ☐ Autre : ……	Responsable ❷ ☐ Mère ☐ Père ☐ Autre : ……
Nom		
Nom de jeune fille		
Prénom		
Né(e) le		
Lieu de naissance		
Adresse domicile		
Code postal - Ville		
Téléphone ☎		
Téléphone 📱		
E-mail *(Obligatoire)*		
Profession		
Employeur		
Situation familiale	☐ Célibataire ☐ Veuf(ve) ☐ Mariés ☐ Pacsés ☐ Vie maritale ☐ En instance de divorce ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e)	
Régime allocataire	☐ CAF ☐ MSA ☐ Néant N° Allocataire : ……	

ENFANT(S) DU FOYER

Enfants âgés de 2 ans à 12 ans :

Nom	Prénom	Né(e) le	Sexe
			☐ F ☐ M
			☐ F ☐ M
			☐ F ☐ M
			☐ F ☐ M
			☐ F ☐ M

PIECES A FOURNIR (1ère inscription ou changement de situation)

Lors de la constitution du dossier unique, ou en cas de changement de situation (adresse…), veuillez fournir la ou les pièces utiles :

☑ **Livret de famille** ☑ **Justificatif de domicile** (quittance d'électricité/de gaz de moins de 3 mois ou échéancier)

☑ **Jugement de divorce ou dernière décision de justice** (résidence de l'enfant, exercice de l'autorité parentale et du droit de garde)

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente fiche et m'engage à signaler tout changement pouvant intervenir au cours de l'année scolaire.

Date : …… / …… / …… **NOM et Prénom du parent :** ……

Signature obligatoire :

⇨ *Veuillez-vous informer au verso de vos droits sur le règlement de l'Union Européenne relatif à la protection des données à caractère personnel.*

Direction de l'Action Educative et de l'Enfance - Division Ressources - Service Gestion Administrative des Temps Périscolaires & Systèmes d'Information
Mairie de Perpignan - BP 20931 - 66931 Perpignan cedex - Tél : 04 68 66 30 71 – E-mail : portail.famille@mairie-perpignan.com

Règlement général sur la protection des données

Dans le cadre de votre demande d'inscription aux temps périscolaires (restauration et accueils périscolaires), vous consentez à nous transmettre vos données à caractères personnels.

Les informations recueillies dans ce formulaire, par la ville de Perpignan, font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer l'inscription sur les temps périscolaires (restauration et accueils périscolaires). Celles-ci sont communiquées au Centre des Finances Publiques, chargé de recouvrer les recettes et aux prestataires gestionnaires des temps périscolaires qui n'auront accès qu'au nom et prénom de vos enfants pour l'accueil de ces derniers.

Nous conserverons vos données durant la scolarité de votre(vos) enfant(s) dans nos établissements.

Conformément à la loi "informatique et libertés" N° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant ou pouvez demander leur effacement.

Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification, d'un droit à la portabilité et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. (Cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).

Pour exercer ces droits ou pour toutes questions sur le traitement de vos données dans ce dispositif, sous réserve de justifier de votre identité, à *daee-direction@mairie-perpignan.com* ou contacter le Délégué à la Protection des Données : *dpo@mairie-perpignan.com*.

Si vous estimez après nous avoir contactés que vos droits ne sont pas respectés, vous pourrez à tout moment saisir l'autorité de contrôle (CNIL).

❷ FORMULAIRE D'INSCRIPTION

ACCUEIL PERISCOLAIRE – RESTAURATION SCOLAIRE

Dossier Unique
2021/2022

Identifiant Famille : ……

DEMANDE D'INSCRIPTION

⚠ ***Toute demande d'inscription ne pourra être traitée que si la famille est à jour des règlements antérieurs***

Complétez le tableau et cochez toutes les cases qui correspondent à votre demande

ENFANT(S)		ECOLE			PAI	RESTAURATION						ACCUEIL PERISCOLAIRE
						Planning *Jour(s) de présence*				*Type de menu*		
NOM et PRENOM *de chaque enfant pour lequel une inscription est demandée*	Né après 01/01/2019	***NOM DE L'ECOLE***	Maternelle	Elémentaire		Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Classique	Végétarien	
	☐		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	☐		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	☐		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	☐		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	☐		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Période d'inscription souhaitée	**Année scolaire** (02/09/21 au 05/07/22)	**Autre période -> *Indiquez les dates***
Pour la restauration	☐	Du …… Au ……
Pour l'accueil périscolaire	☐	Du …… Au ……

MODALITES DE GARDE

Bénéficiez-vous d'une garde alternée : ☐ **Oui** ☐ **Non**

Si oui → *Chaque parent doit compléter un dossier* ⇨ **Vous êtes** : ☐ La mère ☐ Le père

Souhaitez-vous une inscription

☐ Semaine paire ☐ Semaine impaire ☐ Semaine paire **ET** impaire ☐ Autre → *Précisez* : ……

➡ **Fournir le jugement de divorce ou la dernière décision de justice**

VOTRE SITUATION ACTUELLE

⚠ ***En l'absence de justificatif(s), la demande d'inscription à la restauration scolaire ne sera pas traitée.***

Complétez le tableau et cochez toutes les cases qui correspondent à votre situation

Situation du/des parent(s)	☐ Mariés - Vie maritale - PACS ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcé(e) - Séparé(e) - Célibataire	
	La mère	**Le père**
Activité professionnelle / Formation	☐	☐
Invalidité	☐	☐
Eloignement école-domicile	☐	
Autre -> précisez		

➡ **Fournir le(s) justificatif(s) en cours de validité** : attestation de travail/formation, bulletin de paie, carte d'invalidité, etc.

Identifiant Famille : ……

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (P.A.I.)

*Lorsqu'un enfant présente un trouble de santé invalidant (pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies) nécessitant un aménagement spécifique (suivi d'un traitement médical, protocole en cas d'urgence), un **P**rojet d'**A**ccueil **I**ndividualisé doit être mise en place.*

La santé de votre enfant impose-t-elle la mise en place d'un PAI : ☐ **Oui** ☐ **Non**

Si oui ➡ **Prendre rendez-vous avec le directeur d'école** pour la mise en place, ou la reconduction du protocole.

L'inscription aux temps périscolaires ne pourra être confirmée que lorsque le PAI sera signé.
Si un problème de santé survient en cours d'année, les inscriptions périscolaires seront suspendues jusqu'à la mise en place du PAI.

MODE DE REGLEMENT DES FACTURES → PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Souhaitez-vous régler vos factures par prélèvement automatique : ☐ **Oui** ☐ **Non**

Si oui → *Complétez la partie ci-dessous*

☐ **Reconduction** du prélèvement automatique sans changement des coordonnées bancaires

☐ **Reconduction** du prélèvement automatique avec changement des coordonnées bancaires ➡ **Fournir un RIB**

☐ **1ère demande** de prélèvement automatique ➡ **Fournir un RIB**
Un formulaire SEPA vous sera envoyé pour signature. Si vous souhaitez le recevoir par courrier électronique, veuillez indiquer votre adresse e-mail : …… @ ……

REVENUS

⚠ ***Pour bénéficier d'un tarif adapté à votre situation, vous devez justifier de vos revenus ou de votre quotient familial***
A défaut, le tarif de base sera appliqué

<table>
<tr><td colspan="3">☐ Vous êtes allocataire</td><td rowspan="2">☐ Vous n'êtes pas allocataire</td></tr>
<tr><td colspan="2">☐ Allocataire CAF</td><td>☐ Allocataire MSA</td></tr>
<tr><td colspan="2">Afin de simplifier vos démarches, autorisez-vous les services de la mairie à consulter vos données sur le site de la CAF des PO</td><td rowspan="3">➡ Fournir l'attestation de quotient familial de l'année en cours.
➡ EN FEVRIER, fournir la nouvelle attestation, à défaut, le tarif de base sera appliqué</td><td rowspan="3">➡Fournir une attestation de quotient familial</td></tr>
<tr><td>☐ Oui</td><td>☐ Non</td></tr>
<tr><td>Indiquez votre N° Allocataire :
☐☐☐☐☐☐☐</td><td>➡ Fournir l'attestation de quotient familial</td></tr>
</table>

❸ FICHE ENFANT
(envoyée par courrier avec la confirmation d'inscription)

La FICHE ENFANT est à remettre aux personnels périscolaires, dès le **premier jour de présence à l'école**, et pour chaque enfant inscrit : elle doit être dûment complétée, datée et signée accompagnée de l'**attestation d'assurance** extra-scolaire ou de responsabilité civile du foyer et de l'**attestation de vaccination**.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire. Je reconnais être informé(e) des modalités d'accès aux services périscolaires et avoir pris connaissance du règlement des temps périscolaires.
Je m'engage à signaler tout changement pouvant intervenir au cours de l'année scolaire.

Date : …… / …… / …… **NOM et Prénom du parent :** ……

Tél.: …… **Signature obligatoire :**